

Bébé Baulois

Bénéficiez d'une prime de naissance de 30 euros pour chaque bébé baulois.

Comment en bénéficier ?



Les parents doivent se présenter à l'hôtel de ville, au service de l'état civil.

La famille doit être domiciliée sur la commune au moment de la naissance de l'enfant.

Pièces à fournir :

- › Copie intégrale de l'acte de naissance
- › Un justificatif de domicile
- › Un relevé d'identité bancaire du compte de l'enfant (ou des parents)

Fil Infos



ÉDUCATION

Nouvelle version du portail familles



COMMUNICATION, JEUNESSE

Le service de la vie scolaire déménagement



JEUNESSE

La région et la ville contre la fracture numérique des jeunes



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

